



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL **DU 12 DECEMBRE 2013 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON**

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD ouvre la séance en présence de 51 conseillers. 2 conseillers ont annoncé leur arrivée en cours de séance et il y a 17 excusés.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à savoir :

1. Communications du bureau du Conseil.
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 10 octobre 2013.
3. Préavis n° 2013/14 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au Compte des investissements de l'exercice 2013.
Rapport de la commission des finances.
Budget 2014 *Rapport de la commission des finances.*
4. Détermination du jour des séances du législatif.
5. Communications municipales.
6. Propositions individuelles.

1. Communications du bureau du Conseil.

Mme la Présidente annonce que M. Nicolas CROCI-TORTI a été nommé président de la Commission chargée de la révision du règlement du Conseil Communal, à l'unanimité de ses membres. Elle indique également qu'un avis de droit a été demandé au Service juridique cantonal, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt entre leur mandat de Présidente et Vice-Président du Conseil et leur nomination au sein de cette commission. La réponse reçue du Canton est la suivante : « dès lors que les membres de la commission chargée de réviser le règlement du conseil ont été nommés par le Conseil (par acclamation) et qu'ils n'ont pas été nommés par le bureau, l'article 21 de votre règlement ne s'applique pas et les membres du bureau peuvent siéger dans cette commission ». Cette élection est donc ratifiée.

La commission de révision s'est déjà réunie à 2 reprises et le Conseil sera tenu informé de l'avancement des travaux lors de sa séance du 20 février 2014.

Mme la Présidente annonce la démission de Mme Jacqueline CORNAMUSAZ (parti socialiste) pour le 31 décembre prochain et donne lecture de sa lettre. L'assermentation de son(sa) remplaçant(e) se fera au prochain Conseil.

Mme la Présidente annonce qu'elle représentera les autorités communales au Noël du village de St-Triphon, à la demande de la Municipalité.

Mme Josiane PANCHAUD demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de la maman de M. Jimmy BARRILLON, décédée quelques jours auparavant.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 10 octobre 2013

Mme la Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ces procès-verbaux. Avant d'être mis sur le site communal, ceux-ci ont été transmis au bureau du Conseil, à la Municipalité et aux intervenants, pour validation.

Mme la Présidente invite les Conseillers à faire part de leurs remarques ou corrections.

Mme Susanne JUNGCLAUS demande s'il est adéquat que ces documents soient rendus publics, sur le site communal, avant leur approbation par le Conseil.

Mme la Présidente répond que le Bureau a choisi cette manière de procéder, en concertation avec la Municipalité. Le Conseil en a été informé lors de sa séance du 25 avril 2013.

Il n'y a pas d'autre intervention. A main levée, ces 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3. Préavis n° 2013/14 - Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements de l'exercice 2013.

La lecture du rapport de la Commission des Finances est donnée par Mme Janique BONZON. Les conclusions de celui-ci corroborent celles du préavis municipal.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la Présidente rappelle, à l'Assemblée, que ce préavis est principalement informatif, les sommes mentionnées ayant déjà été dépensées.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote :

A main levée et à l'unanimité, en séance du 12 décembre 2013.

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2013/14,
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'ACCORDER à la Municipalité des crédits supplémentaires de Fr. 168'100.-- au budget 2013, conformément aux explications fournies dans le préavis municipal.

Le financement de ces crédits a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

3. Budget 2014

M. Dominique ROUX, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport. Après étude et séance de travail avec la Municipalité, la majorité de ses membres accepte le budget communal 2014, tel que présenté dans le préavis municipal.

Mme la Présidente remercie M. ROUX pour la lecture de son rapport et constate que la Commission des Finances approuve « à une large majorité » le budget proposé par la Municipalité. Elle ouvre la discussion avant de passer en revue les différents comptes.

M. Alain DERIAZ constate que pratiquement tous les postes 3040 « cotisations Caisse de Prévoyance » des différents comptes ont augmenté d'env. 15-20 %. Il demande quelle en est la raison.

M. Le Municipal Jean-Michel CLERC explique que cette augmentation est due au rachat de la Caisse de Pension qui est répartie sur tous les postes 3040. En effet, l'année dernière, la Caisse à laquelle le personnel communal est rattaché a dû augmenter son capital

M. Philippe PASTOR regrette que la réponse donnée ce soir, par M. le Municipal CLERC, diffère de celle reçue dans le cadre de la préparation du Conseil, où la raison invoquée était due à une augmentation des salaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce qu'elle va énumérer, un à un, les comptes du budget et signale qu'un amendement relatif au compte 160 - Tourisme a été déposé. Il sera traité lors de l'étude de ce compte.

Compte 160 – Tourisme

160.3650 – Subventions et participations

Au sujet de la participation communale de Fr. 80'000.-- pour l'ouverture et la fermeture prolongée de la saison d'hiver, M. Alain DERIAZ souhaite quelques informations. Il demande comment cela fonctionnait jusqu'à maintenant ? Il lui paraît évident que TVG doit provisionner sa saison entre le week-end qui précède Noël et le lundi de Pâques, en concertation avec les autres professionnels du tourisme de la station.

Il relève que les dates indiquées dans le rapport de la Commission des Finances, soit du 15 décembre 2013 au 23 avril 2014, ne sont pas les mêmes que celles qui figurent sur le site de TVG. D'autre part, M. DERIAZ se pose la question de la pertinence de l'ouverture du domaine skiable avant le 20 décembre et surtout de quelle prolongation il est question.

Pour M. le Conseiller DERIAZ : « TVG est d'accord d'enregistrer les bénéfices pendant la haute saison mais reporte les pertes du début et de fin de saison aux Communes ». Il se demande si c'est vraiment aux habitants de la Commune « bébés compris »... de payer Fr. 10.-- par personne pour financer cette ouverture ? A l'inverse, il se demande s'il ne serait pas plus opportun d'offrir, aux citoyens de la Commune, un bon qui les inciterait à fréquenter les installations durant cette période.

D'autre part, il considère que la convention signée pour 5 ans est un engrenage duquel il sera difficile de sortir.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK explique qu'au printemps dernier, une pétition a été lancée pour demander une ouverture beaucoup plus régulière des installations, entre le 15 décembre et le 15 avril. Celle-ci a récolté plus de 2'600 signatures, ce qui a incité les Municipalités d'Ollon et de Gryon à rencontrer les pétitionnaires et, dans un deuxième temps, les remontées mécaniques. Les discussions se sont portées sur le fait que, ces dernières années, TVG avait tendance à fermer précocement certaines installations, malgré un bon enneigement, et à fermer entièrement le domaine des Chaux, avant les vacances de Pâques. Le but de ces fermetures étant de limiter au maximum les frais d'exploitation. Cette

manière de faire a provoqué non seulement le mécontentement des commerçants et restaurateurs, qui voient la saison hivernale se raccourcir, mais aussi celle de la clientèle pour qui les prestations d'offres se réduisent.

Suite à cette pétition, les remontées mécaniques ont estimé le surcoût d'une ouverture totale des installations, sur Villars et sur les Chaux, jusqu'à Pâques. Cette prolongation, d'env. 3 semaines, a été chiffrée à Fr. 280'000.-- pour maintenir l'ouverture du domaine des Chaux. L'entier des frais relatifs à l'exploitation du côté Villars sont pris en charge par TVG. Le montant de Fr. 280'000.-- se répartit de la façon suivante : Commune d'Ollon = Fr. 80'000.--, Commune de Gryon = Fr. 60'000.--, Taxe de Séjour = Fr. 40'000.-- et TVG Fr. 100'000.--. M. le Municipal LACK explique que la Commune s'est donné, comme limite maximum, le montant de la redevance que TVG lui verse annuellement et qui correspond, pour les 5 dernières années, à une moyenne de Fr. 108'000.--. Cette limite n'est donc pas dépassée, puisque la participation communale est fixée à Fr. 80'000.--. Celle-ci est convenue pour 5 ans, sous réserve de l'acceptation du budget. La Commune n'a donc pas signé un « chèque en blanc » à TVG. Selon M. le Municipal, on peut imaginer que : « si ça se passe super bien ou super mal » cette convention puisse être dénoncée ou modifiée, toutefois, « l'option prise est que si ça se passe bien, on ne paierait pas moins ou plus si ça se passait mal » ! Cette moyenne de Fr. 80'000.-- a été calculée, au plus juste, afin d'éviter des surprises.

Au sujet de l'interprétation de M. DERIAZ que : « TVG engrange mais ne redonne pas », M. le Municipal Jean-Christophe LACK rappelle que TVG fonctionne avec des prêts publics et que tout le bénéfice est intégralement réinjecté dans la société. Il sert à la réfection et au renouvellement des installations et des infrastructures. M. le Municipal relève que si le domaine skiable de Villars-Gryon est de très bonne qualité, c'est bien grâce à ce mode de faire et à une gestion stricte. Concernant la proposition des bons en faveur de la population, la demande devrait être adressée directement à TVG.

M. Alain DERIAZ demande si la Municipalité ne peut pas intervenir dans ce sens auprès des remontées mécaniques ? M. le Conseiller estime que les commerçants seraient aussi gagnants si l'on incitait et motivait la population à fréquenter les installations, à cette période.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK explique que la Municipalité s'investit au maximum pour le bon fonctionnement de l'économie locale et, bien évidemment, pour le Tourisme. Cependant, en cette période de crise, elle ne savait pas très bien si le choix et l'orientation de ses investissements allaient dans la bonne direction pour répondre, au mieux, aux attentes des touristes. L'étude réalisée par l'Ecole Hôtelière de Lausanne a conforté la Municipalité dans ses choix et démontré que le tourisme était la première économie locale, puisqu'elle représente env. 70 % du PIB des entreprises communales, du haut comme du bas !

Pour répondre à la demande de M. DERIAZ, il suggère que M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET, qui est également vice-président de TVG, transmette cette requête au président, afin d'étudier la possibilité de faire une action en faveur des citoyens de la Commune d'Ollon.

La discussion de ce point étant terminée, Mme la Présidente Josiane PANCHAUD donne lecture de l'amendement déposé en relation au compte 160 – Tourisme, dont la teneur est la suivante :

« Les soussignés amendent le budget 2014 à la page 5 sous chiffre 160.3650. Sous le chapitre Dons et subventions, le montant est modifié : CHF 1'146'500.--. La ligne « Easy Riders Harley-Davidson » (montant CHF 10'000.--) étant biffée.

Cet amendement, signé par 10 conseillers, est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Stéphane COSANDEY explique les raisons qui l'ont amené à déposer cet amendement, concernant la subvention communale de Fr. 10'000.-- provisionnée pour la manifestation de l'Easy Riders Harley-Davidson. M. le Conseiller a lu attentivement le rapport de l'Ecole Hôtelière de Lausanne qui met un accent tout particulier sur le calme de la station et relève que la Municipalité juge ce document : « fouillé, pointu et complet » car il est : « établi sur la base d'entretiens avec un panel d'acteurs du tourisme et de l'économie de Villars et d'Ollon, mais également en comparaison avec les stations de Verbier, Saas-Fee, Ovronnaz et Gstaad ». Elle souligne également que cette étude a dépassé ses attentes « tant du point de vue qualitatif que de celui propre à la pertinence, la fraîcheur et le sérieux des propositions émises ».

Dès lors, M. COSANDEY peine à comprendre que la Municipalité soutienne financièrement cette manifestation qui, selon lui, va à l'encontre des orientations prônées par cette étude. L'autre point qui gêne considérablement les signataires de l'amendement est que cette manifestation soit organisée, conjointement, par Villars-Tourisme et la société Vida Loca Choppers. En effet, ils estiment que l'aide financière des pouvoirs publics ne doit pas être attribuée à une manifestation dont l'un des organisateurs le fait dans un but lucratif privé, ce qui est le cas, selon M. COSANDEY, pour la Sté Vida Loca Choppers

Personnellement M. le Conseiller considère qu'une telle manifestation n'a pas sa place dans la station et n'est pas en adéquation avec le rapport de l'Ecole Hôtelière, mis en exergue par la Municipalité, et qui relève que « Villars propose un luxe authentique où les paysages d'exception, le calme et la sérénité sont complétés par l'élégance des services offerts ».

M. le Municipal Jean-Christophe LACK comprend le raisonnement de M. COSANDEY mais indique que les propriétaires des Harley-Davidson sont souvent des gens aisés, qui ont les moyens de se loger dans les hôtels et de dépenser dans les commerces. M. le Municipal convient que ses propos peuvent paraître « abrupts » mais ils résument bien le but recherché par la station, en mettant sur pied une telle manifestation. Il conçoit que Villars se veut être une station calme mais cela ne doit pas l'empêcher, une à deux fois par année, d'organiser une manifestation bruyante qui contribue, à la fois, à son animation, à générer des nuitées dans les hôtels et des ventes pour les commerces. Ceci justifie donc le soutien de la Commune pour pérenniser cet évènement.

M. COSANDEY répond que le but n'est pas d'interdire cette manifestation mais bien de s'aligner sur le positionnement de l'étude qui définit Villars comme une « station de luxe, de calme et de sérénité ». A partir de cela, M. le Conseiller estime que la Municipalité doit faire preuve « d'un minimum de cohérence », car, selon lui, elle a mandaté l'Ecole Hôtelière dans le but d'avoir une vision « neutre ». Or, de son propre aveu, la Municipalité a relevé « la qualité et la pertinence de cette étude dans la vision de la station », alors, pour M. COSANDEY « en toute logique, on ne peut pas dire qu'un rassemblement d'Harley-Davidson ça s'aligne sur cette vision ».

M. le Municipal Patrick TURRIAN souligne que le rapport de l'Ecole Hôtelière énumère également toute une série de manifestations qu'il faudrait élaborer, pour augmenter l'attractivité de la station. Pour M. le Municipal, lorsqu'il est question « de luxe et de sérénité » cela se rapporte à l'environnement global, mais il ne faut pas oublier que Villars a aussi besoin d'animations. Il rappelle que, malgré le mauvais temps, les hôtels de la station étaient pleins durant ce week-end et qu'il y a également eu beaucoup de visiteurs. Cela rejoint donc le constat, fait par d'autres stations organisatrices de ce genre d'évènement, que cela génère également des nuitées dans les hôtels de toute la région. M. TURRIAN est donc convaincu que la station a besoin d'organiser des manifestations, avant la saison estivale, de manière à stimuler l'économie touristique. Il est pour lui essentiel de trouver des animations qui permettent de vendre la station de Villars, à l'étranger et en Suisse.

M. COSANDEY rétorque que si la manifestation a enregistré une si bonne fréquentation alors elle doit être bénéficiaire et n'a, par conséquent, plus besoin de subvention !

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que malgré une bonne fréquentation, celle-ci n'a pas été maximale, en raison des deux jours de pluie sur les trois qu'a duré la manifestation. Celle-ci a donc encore besoin d'un soutien financier, mais il est clair que lorsqu'elle sera bénéficiaire, cela s'arrêtera.

M. COSANDEY demande si le résultat des comptes est connu et quel est le statut de l'association qui organise cet évènement.

M. le Municipal LACK répond qu'il n'a pas reçu les résultats des comptes de cette première rencontre. Il n'a que les chiffres du budget qui avoisinent les Fr. 60'000.--.

M. COSANDEY a connaissance, lui, d'un budget de Fr. 95'000.--. Il estime que pour permettre au Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause, il serait utile de connaître le résultat de l'année passée. Il est par ailleurs surpris que, sans ces indications, l'on puisse affirmer que les hôtels étaient plein et que la fréquentation était bonne...

M. Eric DIAB approuve les propos de M. COSANDEY et, sur la base des chiffres avancés par M. LACK, à propos de la valeur des motos, entre Fr. 80 et 100'000.--, il estime que : « les participants ont les moyens d'assurer l'organisation de leur rencontre et que ce n'est pas à la Commune de le faire ». Il convient « de la pertinence de cet évènement mais pas d'un soutien financier de la part de la Commune ».

En outre, revenant sur l'intervention précédente, relative à la pétition demandant la prolongation de l'ouverture du domaine skiable, M. DIAB demande d'où proviennent les 2'600 signatures.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il s'agit d'habitants des Communes d'Ollon et de Gryon.

Pour M. Eric DIAB, si l'on considère que le nombre total des habitants de ces Communes est d'env. 7'000 personnes, cela signifie que 5'400 personnes n'ont pas signé !...

M. Pierre MEYLAN demande si l'obtention de la subvention cantonale est liée à celle de la Commune.

M. le Municipal LACK n'est pas tout à fait sûr, mais il pense qu'effectivement l'octroi de ces subventions est lié.

M. Pierre-Yves PIECE approuve les propos de MM. DIAB et COSANDEY mais il est choqué que l'on subventionne une entreprise privée « dont le siège n'est même pas sur la Commune d'Ollon ». Il indique que, dans le cadre du Villars Easy Riders, les motards ont effectué le tour du Chablais et qu'une halte était programmée dans les locaux de la société Vida Loca Choppers. Celle-ci s'est d'ailleurs félicitée, sur son site internet, de l'excellent résultat de cette manifestation. M. le Conseiller estime donc que c'est à cette société de subventionner cet évènement, en y consacrant une part de son bénéfice.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK pense que « l'on se trompe de cible » car les Fr. 10'000.-- ne sont pas destinés au « vendeur de motos », mais servent au démarrage de la manifestation, à sa mise en place et à ses structures. Il rappelle que le but premier de celle-ci est de remplir la station durant un week-end de basse saison et, lorsque son bon déroulement sera assuré et qu'un bénéfice pourra être dégagé, la subvention communale sera supprimée.

M. Nicolas CROCI-TORTI rappelle que l'on discute d'une subvention de Fr. 10'000.--, qui, selon lui, n'a pas une influence considérable sur le budget communal. Il pense, dès lors, qu'il faut faire une pesée d'intérêt entre : prendre le risque de supprimer cette subvention et de voir partir cette manifestation dans une autre station et celui de lui octroyer une aide, qui reste, à son avis, modeste. S'il comprend les

interventions précédentes, il est favorable au versement de cette subvention, mais demande à ce que les comptes de la manifestation soient remis à temps pour le prochain budget. Tenant compte des mauvaises conditions météorologiques de 2013, il estime également que cet événement mérite «une deuxième chance ».

M. Olivier DUBI est d'avis que cette manifestation n'attire pas que des propriétaires d'Harley-Davidson mais draine également tous les amateurs de deux-roues. Partant du principe que les motards se déplacent souvent en groupe, il estime donc que c'est « tout bonus pour les commerces de la station ».

M. le Municipal Jean-Christophe LACK considère que la proposition de M. CROCI-TORTI est raisonnable et il s'engage à demander et à présenter les comptes de cette manifestation, pour le budget de l'année prochaine.

M. Stéphane COSANDEY se dit vraiment surpris que les comptes 2013 n'aient pas été fournis à la Commune et estime que, pour cette 2^{ème} édition, l'engagement d'une simple couverture de déficit aurait suffi.

Avant de se prononcer sur l'amendement, Mme la Présidente demande s'il y a une autre intervention sur le compte 160.

M. Pierre-Yves PIECE demande la parole et fait part de ses considérations sur les budgets communaux qui, de son avis personnel : « s'embourbent et restent largement déficitaires depuis plusieurs années ». Il considère que « les reports des charges cantonales et l'incertitude liée aux recettes ont incités la Municipalité à prendre le mors-aux-dents afin de limiter l'augmentation galopante du déficit communal ». Il félicite la Municipalité pour sa démarche et estime « qu'ainsi la voie d'une gestion très rigoureuse des deniers publics s'est imposée afin que le poids de la dette ne constitue pas un handicap insurmontable ». M. PIECE se réjouit également que « la barre a été placée plus bas sur de nombreux postes du budget », mais il lui apparaît, toutefois, que « seul le Jumping de Villars-Gryon semble faire cavalier seul et voit le montant de sa subvention bondir de 90 % ». M. le Conseiller se demande si, comme c'est le cas pour « les simples citoyens qui se hasardent à demander Fr. 1'500.-- pour organiser un marché artisanal au Centre d'Ollon », la Municipalité « leur demande un budget et entre en matière à condition que les organisateurs soient des Boyards ? ».

En faisant allusion au changement à la tête du Comité de direction du Jumping de Villars, M. PIECE pense que la réponse devrait pouvoir être donnée, ce soir, par son nouveau président, qui se trouve être M. le Municipal Jean-Michel CLERC.

M. Pierre-Yves PIECE conclut que : « sans vouloir être trop à cheval sur les principes mais afin d'éviter que le Jumping ne se transforme en « écuries d'Augias », il serait souhaitable que la Municipalité nous informe et nous donne quelques éclaircissements sur ces pratiques très cavalières ».

M. Gilbert FREYMOND réagit aux propos de M. PIECE et précise que ce n'est que la deuxième année que la Commune présente un budget déficitaire et rappelle que, durant des décennies, elle a engrangé des millions de bénéfice. Il rappelle que, malgré les critiques de l'époque, la Municipalité a beaucoup amorti et, qu'aujourd'hui, force est de constater que cela permet à la Commune de pouvoir investir. Pour M. le Conseiller, en cette période d'austérité, ceci est essentiel pour permettre au moteur de l'économie de repartir. A son avis : « si l'on ne fait que détruire sans rien proposer, il ne va jamais rien arriver ». « La Commune se porte très bien, elle n'est pas surendettée », dicit M. FREYMOND qui estime également « qu'il ne faut donc pas tirer à boulets rouges, sur tout ce qui bouge ! » et « qu'il faut proposer quelque chose avant de détruire » !

A ce stade de la discussion, Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE souhaite que Mme la Présidente lise l'amendement qui, selon ses dires est « modéré ».

Mme Josiane PANCHAUD acquiesce et donne donc lecture de l'amendement au compte 160.3650 – Subventions et participations – Jumping de Villars, dont la teneur est la suivante :

« Considérant que les finances communales doivent actuellement être gérées avec une attention toute particulière, que les pressions budgétaires, les reports de charges cantonales et les comptes déficitaires auxquels nous devons faire face ne peuvent qu'inciter la Municipalité à s'engager dans la voie d'une gestion très rigoureuse des deniers publics qui lui sont confiés, nous demandons une réduction de la subvention au Jumping de Villars-Gryon de Fr. 125'000.-- à Fr. 60'000.--, ce qui la rendra plus compatible avec le montant de Fr 50'000.-- alloué aux organisateurs ces dernières années.

Pour témoigner de notre attachement à cette manifestation, nous consentons à maintenir les montants de Fr. 28'500.-- et 10'000.-- prévus au budget 2014 pour la manutention du sable et la rémunération du garde-parc. Le montant total des subventions communales pour le Jumping de Villars-Gryon s'élève ainsi à Fr. 98'500.--.

Dans le même ordre d'idée, nous relevons que nous avons accepté la rallonge de Fr 21'200.-- sollicitée par l'Exécutif pour payer la manutention du sable lors du Jumping 2013, dépense qui contrairement à ce qui avait été prévu, n'a pas été prise en compte par les organisateurs. »

Cet amendement est signé par 10 conseillers. Il est annexé au présent procès-verbal et y fait partie intégrante.

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC indique que les comptes du Jumping sont en train d'être finalisés et que les premiers boucllements supputent une perte d'env. 27'000.-- pour 2013. M. le Municipal explique que la subvention cantonale était prévue pour 3 ans et que, par conséquent, elle devait s'éteindre en 2014. Partant de ce principe, la Commune a donc décidé de reprendre à sa charge cette subvention, d'où l'augmentation du budget pour la manifestation de 2014. Toutefois, fortuitement, un contact a eu lieu avec le responsable du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), qui a laissé entrevoir la possibilité de prolonger l'aide cantonale, sous certaines conditions. Une séance de travail a donc eu lieu entre les représentants du Jumping, de la Commune et du responsable du SPECo, M. Eperon. Il en est ressorti que, outre le fait que la Commune doive manifester un réel soutien à la manifestation et y contribuer financièrement, le prolongement d'une subvention dépend également du dépôt d'un dossier fouillé, qui devra suivre et satisfaire tous les méandres de l'administration cantonale, pour être validé. Cependant, lors de la séance de travail, M. Eperon, Chef du SPECo a oralement accepté de prolonger l'aide cantonale pour 2014. Par conséquent, le montant qui figure au présent budget est trop élevé.

M. le Municipal CLERC souligne encore que, comme pour le Villars Easy Riders, la subvention cantonale est liée à celle de la Commune, ce qui signifie que si la Commune ne donne rien, le Canton fera de même !

Pour finir de répondre à l'intervention de M. PIECE, M. le Municipal CLERC, précise que la Commune d'Ollon n'a enregistré des comptes déficitaires qu'en 2012, à hauteur de Fr. 180'000.--, ce qui, sur un budget de 48 millions de francs, n'est de loin pas catastrophique ! Par ailleurs, la première lecture des comptes 2013, qui ne sont pas encore finalisés, laisse entrevoir, sous toute réserve, un résultat positif.

M. le Conseiller PIECE remercie M. le Municipal CLERC pour sa réponse et précise que son argumentaire se basait principalement sur les déclarations de ce dernier et se réjouit que les comptes communaux soient régulièrement plus favorables que les budgets.

Concernant la subvention de l'Etat, M. PIECE a eu connaissance d'un document du SPECo qui indiquait que le montant de la subvention de l'année dernière était de Fr. 20'000.-- alors que M. CLERC articule la somme de Fr. 90'000.--, pour la prochaine édition. M. le Conseiller demande si la subvention pour 2014 est bien acquise car, après renseignement pris auprès du Service de la promotion économique et du commerce, on lui a assuré qu'il n'y avait aucune demande qui avait été déposée pour le Jumping 2014. Il lui a également été indiqué, qu'habituellement, les manifestations ne sont subventionnées que pour 3 ans.

M. le Municipal CLERC confirme que l'aide de l'Etat se fait généralement sur 3 ans mais qu'il existe, comme expliqué précédemment, des possibilités de la prolonger, ce qui est précisément le cas. Pour ce qui est du montant de Fr. 90'000.--, celui-ci a été discuté en présence de 4 personnes et était conditionné au dépôt du dossier que M. le Municipal est en train de préparer.

Au sujet de la perte de Fr. 27'000.-- de l'édition 2013, Mme Eliane FAILLETAZ demande quelle est l'évolution du déficit par rapport aux précédentes éditions. Est-ce que les chiffres restent stables depuis le début ?

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond qu'il n'a pas encore beaucoup d'expérience, dans son mandat de responsable du Jumping, mais il sait que la première édition a laissé un bénéfice substantiel et que les 2^{ème} et 3^{ème} éditions étaient déficitaires. Pour M. le Municipal, il existe plusieurs « pistes » pour essayer d'augmenter les recettes, dans le cadre de cette manifestation. L'une d'entre elles serait de faire payer les spectacles du soir (qui n'ont pas été organisés la première année). L'accroissement des rentrées financières est un objectif du Comité de direction et un vœu du Canton, pour l'octroi de son aide.

Après avoir entendu les précédentes interventions, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET souhaite que, d'une manière générale, il y ait une prise de conscience sur le fait que le tourisme représente le moteur de l'économie locale et qu'il permet d'avoir des finances communales saines. Il estime qu'en comparaison avec les stations valaisannes, Ollon est « loin derrière » dans le financement du secteur touristique. Celui-ci traverse actuellement des moments très difficiles face au franc fort, à la mise en application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et autre. Il faut vraiment soutenir ce secteur en offrant aux hôtes de la station des animations et des structures répondant au mieux à leurs attentes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote des amendements, dans l'ordre de leur dépôt et après en avoir rappelé leur teneur.

Par vote distinct, à main levée, ces deux amendements sont refusés, à une large majorité.

Toujours en relation avec le compte 160.3650, M. Alain BURNIER demande à quoi correspondent les Fr. 24'000.-- dévolus aux « Activités annexes ».

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il s'agit d'activités annexes à la pratique du ski, soit les pistes de ski de fond et les parcours de raquettes.

Mme la Présidente du Conseil reprend l'énumération des comptes.

Compte 180 – Transports publics

180.3517 - Part communale aux lignes de trafic régional

M. Stéphane COSANDEY demande comment se répartit cette charge de 708'000.-- francs ?

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il s'agit d'une subvention aux transports publics, pour le trafic régional. Les communes payent en fonction des lignes qui sont proches de leur territoire. Ollon est dans le bassin n° 7 qui englobe les communes du district d'Aigle. Le budget total pour la subvention 2014, est de Fr. 3'598'000.--, dont Fr. 708'000.-- pour Ollon. Pour déterminer la part de chaque commune, il est tenu compte de leur population et de la qualité de leur desserte par les transports publics. La Commune d'Ollon paie pour toute une série de lignes qui vont de St-Maurice à Lausanne, mais aussi, par exemple, pour : Les Diablerets – Gstaad, Le Sépey – Les Mosses, Bex - Fenalet ou encore la ligne touristique du Léman. La liste de toutes les lignes subventionnées figure dans les comptes 2012.

Concernant «la qualité de la desserte», M. COSANDEY relève qu'il prend, depuis 8 ans, le train entre Ollon et Aigle pour aller travailler et que ces trains sont bondés. Environ 40 personnes sont debout aux heures de pointe. Si M. le Conseiller estime que ce n'est pas un problème pour 7 min. de trajet, il s'inquiète, en revanche, des conséquences qu'il pourrait y avoir en cas de freinage d'urgence. En effet, le matériel roulant de l'AOMC est vieux et n'est pas adapté pour accueillir des voyageurs debout. M. COSANDEY demande si le Conseil peut être informé sur les projets des TPC, pour la ligne AOMC, à l'occasion de sa prochaine séance.

Compte 210 – Impôts

210.4040 – Droit de mutations

M. Christian DEFAGO a pris connaissance des commentaires relatifs aux comptes 210.4040 et 210.4411 qui mentionnent, respectivement, que : «les recettes liées aux droits de mutations ont été estimées à la hausse» et que «la part à l'impôt sur les gains immobiliers qui revient à la Commune a été estimée à la baisse, compte tenu de l'analyse des rentrées fiscales en cours. Celles-ci montrent un ralentissement, voire un essoufflement du marché immobilier». Il demande si ces 2 commentaires ne sont pas contradictoires.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond par la négative et explique que les droits de mutations sont des taxes qui sont perçues lors du changement de propriétaire d'un bâtiment. Celles-ci sont calculées à 2,2 % du montant de la vente et reviennent, pour moitié, à l'Etat et à la Commune (selon arrêté d'imposition). En revanche, les gains immobiliers dépendent du bénéfice ou de la perte réalisée lors d'une vente. M. le Municipal explique qu'il peut donc y avoir plusieurs ventes à 1 million sur lesquelles seront perçus les droits de mutations mais, par contre, si toutes ces ventes se réalisent sans bénéfice ou à perte, il n'en découlera aucun gain immobilier.

210.4013.00 – Impôt comp. s/imm. personnes morales

Mme Eliane FAILLETAZ demande à quoi correspond ce compte en regard duquel aucun montant n'est provisionné pour 2014.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond qu'il s'agit d'un impôt complémentaire sur des immeubles détenus par des personnes morales. Lors de l'estimation du budget 2014, les projections ont démontré que la Commune n'allait pas percevoir d'impôt à ce niveau-là. Il s'agit dans le cas précis d'un impôt aléatoire qui est le reflet de la conjoncture actuelle.

220.3800.00 – Attribution aux réserves

M. Alain BURNIER demande à quoi est attribuée cette somme de Fr. 2'800.-- ?

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond que ce montant, qui réapparaît chaque année, correspond aux intérêts des titres détenus par la Commune, relatifs à la succession Jacquemin et au Fonds Reuter.

Suite à cette réponse, M. Alain BURNIER est surpris que des intérêts provenant de titres apparaissent dans les charges.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC explique qu'il s'agit d'une manoeuvre comptable où des intérêts, qui sont produits dans un compte de recette, sont attribués ensuite à des réserves. Il s'agit, en l'occurrence des particularités de la mécanique comptable pour alimenter un compte de bilan.

Compte 320 – Forêts

En regardant l'évolution des charges et revenus de la Forêt, Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE s'inquiète de l'augmentation des coûts d'exploitation et demande de quoi provient cette forte hausse.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte. Parmi ceux-ci la chute des prix du bois, la baisse des ventes, ainsi que la diminution des subventions cantonales. Lorsque la vente du bois n'est pas lucrative, l'équipe forestière s'attelle à d'autres tâches, comme par exemple, l'entretien des sentiers et chemins forestiers. Force est de constater que le marché du bois s'amenuise d'année en année en Suisse. La crise économique actuelle n'arrange rien. Une analyse plus précise de la situation pourra être donnée au moment des comptes.

320.3139 – Achats de fournitures diverses

Mme Eliane FAILLETAZ demande quelles sont les fournitures attribuées à ce compte, pour un montant de Fr. 25'000.--.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il s'agit ici de l'achat de traverses alpines qui doivent être remplacées sur des chemins forestiers ou de montagne.

Au sujet de l'augmentation du coût d'exploitation de la forêt, M. Philippe PASTOR, rappelle que la Commune a participé, durant plusieurs années, au projet « EFFOR », pour lequel elle recevait d'importantes subventions pour l'entretien de ses forêts. Ce projet est terminé depuis env. 3 ans et les subventions se sont, bien entendu, éteintes.

Compte 321 - Alpages

321.4232 – Loyers & Estivages

M. Alain BURNIER demande à quoi correspond ce compte.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il s'agit des loyers des chalets d'alpage non commerciaux, c'est-à-dire tout ce qui est alpage agricole. En général ces loyers ne sont perçus que pour la période estivale.

Compte 350 - Bâtiments

350.3141 – Entretien des bâtiments

Au sujet de la participation communale, de Fr. 29'300.--, au nettoyage des WC du restaurant du Col de Bretaye, Mme Eliane FAILLETAZ demande quelle est la somme totale de cet entretien.

De mémoire, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET, répond que la Commune paie la moitié des charges de nettoyage, ce qui correspond donc à une somme annuelle totale d'env. 60'000.--.

Mme FAILLETAZ rétorque que la saison d'hiver ne représente que 4 mois... cela équivaudrait donc à un salaire mensuel de Fr. 15'000.-- ?!

M. le Syndic CHOLLET indique qu'il y a 2 personnes qui s'occupent de l'entretien des WC.

Sous l'œil amusé de l'intervenante et de plusieurs conseillers, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET convient de se renseigner et de donner une réponse plus précise lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Philippe PASTOR qui était intervenu sur le même sujet l'année dernière, confirme que la participation communale est de 50 %.

Compte 351 – Parking couvert de Villars

351.3141 – Entretien des bâtiments – Contrat d'entretien ascenseur

M. Pierre MEYLAN demande si l'assurance est comprise dans le montant de Fr. 4'700.--, dévolu au contrat d'entretien de l'ascenseur.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond que ce contrat comprend 3 volets, à savoir : un contrôle d'entretien préventif, un contrôle régulier de qualité et un forfait pour les dépannages/réparations, 24 heures sur 24, en moins d'une heure. Ce montant provisionné de Fr. 4'700.-- a été défini avant la conclusion du contrat d'entretien de ce nouvel ascenseur. Après cela, il s'avère que le montant de la prime sera d'env. Fr. 3'300.--.

Compte 430 - Travaux

430.3147 – Entretien ouvrages de protection – Affaissement sur la RC Ollon/Villars en traversée

M. Philippe PASTOR demande à quoi sont dévolus ces Fr. 40'000.--.

Mme la Municipale Lyne PERRET répond qu'il s'agit de renforcer le mur qui se trouve sous la vigne « Gavillet » dans le virage à l'entrée d'Ollon, dans le sens de la descente depuis Villars. Ce mur menace de s'écrouler.

Compte 450 – Traitement des déchets

450.3080 – Personnel intérimaire

M. Neil KIRBY a pris connaissance du commentaire de ce compte et salue l'initiative de la Municipalité d'engager du personnel intérimaire pour aider le personnel de la voirie et les responsables des déchetteries, notamment les samedis, durant la phase d'introduction de la taxe aux sacs. Il s'interroge tout de même sur la somme de Fr. 152'000.-- prévue à cet effet car, après un rapide calcul, cela équivaudrait à

l'engagement de 7 personnes, tous les samedis de l'année ! Il souhaite un commentaire de la Municipalité.

Mme la Municipale Lyne PERRET explique que ce montant a été estimé pour l'engagement de deux personnes à plein temps. Leur travail consistera à aider les responsables des déchetteries et à épauler la voirie dans les travaux supplémentaires de nettoyage des dépôts sauvages, qui pourraient surgir. Ils effectueront également le contrôle des sacs non conformes, afin d'identifier les resquilleurs. Les problèmes qui vont découler de l'introduction de la taxe aux sacs sont une grande inconnue et, peut-être, que ce montant ne sera pas utilisé dans son entier. Le salaire horaire de ces collaborateurs temporaires est de Fr. 20.60, auquel il faut additionner les charges sociales, les vacances et le 13^{ème} salaire ainsi que la commission de l'agence intérimaire.

450.3101 – Imprimés & Fournitures de bureau et 450.3185 – Honoraires et expertises

M. Alain BURNIER constate que l'on retrouve le même montant de Fr. 4'500.--, dans ces 2 comptes, avec pour commentaires : « tout-ménage » et « flyers relatifs à l'Info-Déchets ». Il demande ce qu'il en est.

Mme la Municipale Lyne PERRET convient que les commentaires sont incomplets et explique que le montant du compte 450.3101 est prévu pour l'envoi « tout-ménage » des explications qui comprend la mise sous pli ainsi qu'un sac gratuit. Quant au compte 450.3185, il concerne la conception et l'impression du « tout-ménage ».

450.4342 – Taxes ordures ménagères

M. Benoît FLEURY constate que le montant indiqué englobe la taxe annuelle basée sur la valeur incendie, auquel chaque ménage est soumis, et la nouvelle taxe aux sacs. Il souhaite qu'à l'avenir ces 2 éléments soient séparés dans les budgets et les comptes.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond que les montants de ces taxes seront effectivement détaillés dans les prochains comptes et budgets. Il explique que les prévisions des revenus de ces taxes, pour l'exercice 2014, se décomposent de la manière suivante : Fr. 900'000.-- pour la taxe sur la valeur incendie et Fr. 590'000.-- pour la taxe aux sacs et les containers qui seront pesés par les camions (taxe au poids). Ce montant est basé sur un coût de Fr. 330.--/tonne pour l'incinération des déchets.

M. Dominique DIETRICH fait part de ses considérations par rapport, selon ses dires, « à la stupidité » de la mise en place de la taxe aux sacs. Il se réfère aux coûts du traitement des déchets en 2012, soit 1,6 million, et à ceux du budget 2014 soit env. 1,85 million. Il constate donc une augmentation d'env. Fr. 250'000.-- de ce poste, ce qui va à l'encontre du but recherché avec la nouvelle taxe. M. le Conseiller est convaincu que cette hausse va se répéter dans les prochaines années.

Mme la Municipale Lyne PERRET rappelle que l'introduction de la taxe aux sacs est une obligation légale.

Compte 502 – Bâtiments scolaires

502.3141 – Piscine de Perrosalle

Dans les commentaires de ce compte, M. Alain BURNIER remarque que les montants prévus pour les travaux relatifs au fond mobile, au monobloc et à la réfection des joints, figuraient déjà au budget 2013. Il demande si ces travaux n'ont pas pu être exécutés en 2013 ?

En l'absence de Mme JUFER, en charge de ce dicastère, M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que c'est effectivement ce qui lui a été communiqué.

502.3185 – Honoraires et expertises

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE demande si « l'inscription au cadastre des Portakabins de Perrosalle » signifie que leur implantation devient définitive ?

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET espère que cela ne sera pas le cas. Il indique que la mise à l'enquête du PPA de Perrosalle s'est terminée la semaine dernière et qu'une opposition a été déposée, le dernier jour, par le propriétaire de la ferme. Celui-ci a fait valoir son droit d'être entendu par la Municipalité. Un rendez-vous a été agencé en janvier 2014. M. le Syndic espère que le préavis du PPA de Perrosalle pourra être présenté au Conseil, au printemps 2014.

Compte 506 – Transports scolaires

506.3115 – Achat de véhicules

Mme Marie OULEVEY CIOMPI constate, avec satisfaction, l'achat d'un nouveau bus scolaire de 31 places mais s'étonne qu'il soit prévu pour la tournée de St-Triphon alors que le bus d'Antagnes est surchargé au point de devoir effectuer 2 voyages. De plus, selon Mme la Conseillère, l'état de ce bus est très mauvais, la porte s'ouvrant parfois durant le trajet. Elle demande également si ce nouveau véhicule répond en tout point aux nouvelles exigences en matière de sécurité pour le transport des enfants.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond qu'effectivement ce nouveau véhicule respecte les nouvelles normes de sécurité. Il explique également que cela fait plusieurs années que la tournée de St-Triphon doit aussi se faire en 2 fois mais qu'avec l'introduction du nouvel horaire scolaire de la rentrée 2014, cela ne sera plus possible. Il a donc été décidé d'acquérir un car de 31 places et de transférer sur Antagnes, le bus le plus récent de la tournée de St-Triphon. Ce véhicule est équipé de ceintures de sécurité mais n'a pas d'appui-tête.

Mme OULEVEY CIOMPI indique que malgré ce deuxième véhicule, il n'y aura pas assez de places pour prendre en charge tous les enfants sur le parcours d'Antagnes.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que, pour la rentrée 2014, il y aura très certainement un appui du taxi Zorro qui effectue déjà les transports pour les villages de Pallueyres et Forchex.

M. Philippe PASTOR demande si une offre a été demandée aux TPC. Il pense que ça vaudrait la peine d'étudier cette variante, en regard des coûts que ces transports engendrent à la Commune. Par ailleurs, M. le Conseiller se demande si la mise à niveau des permis de conduire des chauffeurs des bus scolaires, provisionnée au compte 506.3090 pour un montant de Fr. 10'000.--, doit vraiment être prise en charge par la Commune.

M. le Municipal GHIRINGHELLI répond qu'au moment de la réorganisation des transports scolaires, une offre a été demandée aux TPC mais il s'avère que cette option coûterait le double à la Commune. En l'absence de Mme la Municipale Sally-Ann JUFER, en charge de ce dossier, il n'est malheureusement pas en mesure de donner les chiffres, pour comparaison.

M. PASTOR demande si tous les éléments, tels que : entretien des véhicules, salaires des chauffeurs, cours de perfectionnement obligatoires, etc. ont été pris en compte ?

M. le Municipal GHIRINGHELLI répond par l'affirmative et souligne que les chauffeurs ne travaillent pas à 100 % pour les transports. En effet, l'un d'eux est aussi affecté à la conciergerie du collège de Perrosalle et le deuxième est employé à 50 % par la Commune. Il indique également que l'acquisition de ce nouveau véhicule permettra d'effectuer les transports des élèves entre Bex et Ollon, pour les amener à la piscine et à la gym, ce qui n'est pas le cas jusqu'à maintenant. Ceci contribuera à rentabiliser, au mieux, les transports scolaires.

M. Philippe PASTOR demande qui détient la licence des transports ?

M. le Conseiller Olivier DUBI, indique qu'il n'y a pas besoin de licence pour les transports scolaires tant que ceux-ci s'effectuent sur le territoire communal. Une dérogation sera demandée pour les transports entre Ollon et Bex.

M. Philippe PASTOR n'est pas convaincu que les transports scolaires coûteraient beaucoup plus chers à la Commune si le mandat était donné aux TPC. A son avis, cela réglerait bien des problèmes, tels que remplacement d'un chauffeur malade = besoin d'une personne au bénéfice d'un permis adéquat, expertises et entretien des véhicules etc..

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI, répond qu'actuellement les remplacements des chauffeurs sont assurés par M. Olivier DUBI, employé communal, qui est titulaire d'un permis professionnel.

Compte 611 – Service de Police

611.3189.20 – Prestations fournies par l'EPOC

Au sujet de ce compte, M. Christian DEFAGO s'étonne des écarts de montants entre les comptes 2012 et le budget 2014 et le fait qu'aucun montant ne figurait au budget 2013, alors que les gardes-parcs et Sécuritas étaient déjà engagés en 2012 et 2013.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond qu'en 2013, rien n'avait été provisionné au budget communal, dans l'optique que ces prestations seraient prises en charge par les comptes de la Police du Chablais. Cependant, au fil du temps, il est apparu que ce n'était pas équitable, par rapport aux autres Communes. En effet, tout ce qui est relatif au parcage dans la station de Villars ne peut, logiquement, pas rentrer dans la répartition des charges policières avec les Communes de Bex et Aigle. Cela ne concerne que la Commune d'Ollon.

M. Christian DEFAGO en déduit donc que les prestations de 2013, non provisionnées, vont devoir être assumées par notre Commune, ce qui va avoir un impact sur les comptes.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond qu'il y a actuellement des négociations pour qu'une partie de ces charges soient ventilées dans les comptes de la police du Chablais, mais il y aura certainement une part qui devra être entièrement prise en charge par Ollon.

M. Christian DEFAGO demande s'il n'aurait pas alors fallu inclure ces prestations dans le préavis 2013/14 - demande de crédits supplémentaires au budget 2013 ?

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répète qu'il y a actuellement des discussions entre la Commune et l'association intercommunale de police EPOC pour étudier la possibilité de ventiler ces charges dans différents comptes. Le montant exact n'est pas encore connu.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC explique qu'au moment de l'élaboration du préavis n° 2013/14 demande de crédits supplémentaires au budget 2013, relatif aux dépassements communaux, les comptes de la police du Chablais (EPOC) n'étaient pas encore établis.

M. DEFAGO rétorque qu'il y a des représentants communaux au sein de l'Association de police et qu'ils auraient pu relayer l'information.

M. le Municipal CLERC répond qu'ils n'ont pas d'information sur les comptes intermédiaires.

En conclusion, M. le Conseiller DEFAGO suppose qu'il est fort probable d'avoir « des mauvaises surprises » avec le coût des prestations de 2013 et 2014. Selon lui : « il ne reste plus qu'à attendre les comptes 2013 de l'EPOC pour être fixé » !

M. le Municipal Jean-Michel CLERC acquiesce et dit partager l'inquiétude de M. DEFAGO.

Arrivée au terme de l'énumération des comptes et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, soumet au vote de l'Assemblée, le budget communal 2014.

A main levée et à une large majorité (2 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le budget 2014 daté du 11 novembre 2013 présenté par la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget du Service des Finances Communales pour 2014 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 44'427'950.--
Total des revenus	Fr. 42'517'080.--

Déficit	Fr. 1'910'870.--
	=====

4. Détermination du jour des séances du législatif.

Lors de la précédente séance, Mme Corinne BORLOZ a proposé que les séances du Conseil communal soient de nouveau fixées au vendredi. Plusieurs Conseillers en avaient également fait le vœu à diverses reprises. Pour donner suite à ces demandes, le Bureau du Conseil a donc décidé de mettre cette proposition à l'ordre du jour de cette séance, afin d'en débattre.

Mme la Présidente ouvre donc la discussion. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers sont invités à voter pour choisir entre le maintien des séances au jeudi ou de revenir au vendredi.

A main levée, par 21 voix, le Conseil décide de fixer les séances au vendredi soir. 11 personnes étaient en faveur du jeudi et 15 se sont abstenues de voter. Quelques Conseillers n'ont pas pris part au vote.

Suite à ce vote, Mme la Présidente propose les dates des prochaines séances, à savoir : vendredi 21 février 2014, de maintenir le jeudi 10 avril 2014 afin d'éviter un conflit de date avec la soirée du Chœur d'hommes de Huémoz et le vendredi 27 juin 2014.

Ces dates sont communiquées sous réserve de l'approbation de la Municipalité. Elles seront confirmées, ultérieurement, par le Bureau, aux Conseillers.

5. Communications municipales

M. le Municipal Patrick TURRIAN donne lecture de la communication municipale relative à l'installation de bornes Wifi à Ollon et Villars.

Le texte de cette communication est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

6. Propositions individuelles :

M. Bernard LAURENT, membre de la Commission communale de recours, indique que celle-ci a été appelée, plusieurs fois, à statuer sur des recours en relation avec la taxe de séjour. M. le Conseiller explique que le règlement de cette taxe comporte 2 volets, soit un qui statue sur la taxe de séjour et un autre sur la taxe des résidences secondaires. Confrontée à plusieurs cas délicats, la commission a demandé à la Municipalité de revoir ce règlement, dont certains articles sont assez flous. M. LAURENT demande aujourd'hui où en est ce dossier.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond que cette révision est en pleine réalisation et qu'elle se fait de concert avec la Commune de Gryon, afin d'élaborer un règlement commun. Ce dernier est basé sur celui qui est actuellement en vigueur à Ormont-Dessus. Par ailleurs, d'autres Communes ont fait part de leur intérêt à participer à la réalisation de ce règlement, mais M. le Municipal hésite à agrandir le cercle de travail, ceci pour éviter de perdre de l'efficacité. Lorsque ce travail sera proche de sa finalité, il a été convenu, qu'il sera remis à la Municipalité et à la Commission communale de recours, pour consultation. Cela permettra donc à celle-ci de donner son avis et de voir si ce règlement répond mieux à son application.

M. Nicolas CROCI-TORTI, président de la commission chargée de la révision du règlement du Conseil Communal, rappelle que celle-ci est également en plein travail et invite les Conseillers à faire part de leurs propositions s'ils souhaitent modifier ou compléter de l'un ou l'autre article de ce règlement.

Dans le tableau des investissements, page 61 du budget 2014, il est prévu un montant de Fr. 20'000.-- pour un concours d'architecture à Perrosalle. Il est indiqué « Dépenses projetées jusqu'au 31.12.2013 ». M. Pierre MEYLAN suppose que ce montant n'a pas été utilisé et ne va pas l'être d'ici la fin de l'année ?

En l'absence de Mme la Municipale Sally-Ann JUFER, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il n'a pas le planning exact du dossier de rénovation de Perrosalle, mais que le projet avance bien et que le concours d'architecture devrait être lancé au milieu de l'année prochaine (2014). M. le Syndic rappelle

que ce dossier doit avancer en parallèle avec l'affectation du sol pour pouvoir repasser devant les instances qui statueront sur l'expropriation de la parcelle de la Distillerie.

Toujours dans le tableau des investissements, M. Pierre MEYLAN a remarqué un montant de 12 millions prévu pour « Perrosalle 2 ». M. le Conseiller demande quels travaux seront entrepris pour ce montant qui lui semble insuffisant pour une rénovation complète.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'une enveloppe de 40 millions est prévue pour la rénovation complète de Perrosalle. Les travaux seront répartis en plusieurs étapes, en fonction de la date de construction des bâtiments existants. La phase des 12 millions, concerne la construction de 2 salles de gym, de la cafeteria et de la cuisine. Il s'agit là seulement d'une indication afin d'étaler la dépense totale des travaux sur 2-3 ans.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE a été interpellée à plusieurs reprises, en tant que présidente de « Chablair », suite à un récent reportage du téléjournal qui dévoilait l'existence de dépôts « sauvages » d'amiante à la Carrière du Lessus, à St-Triphon dans la décharge de matériaux inertes. Mme la Conseillère demande si la Municipalité est au courant de la situation, si elle est déjà intervenue et ce qu'elle compte entreprendre pour remédier à ce problème.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que la Municipalité a également été interpellée par des citoyens après cette émission. Lors de sa dernière séance elle a pris la décision, d'écrire au propriétaire de la carrière du Lessus, pour lui demander des explications. Une copie de cette correspondance a été envoyée au Service cantonal concerné. La Municipalité est dans l'attente d'une réponse et ne sait pas, à l'heure actuelle, à qui du Canton ou de la Commune, il appartient d'agir et de prendre des mesures pour que la situation se régularise.

Mme JUNGCLAUS demande si la Municipalité sait si ces dépôts sont stoppés ?

M. le Syndic répond que la Municipalité n'a pas reçu d'information à ce propos.

M. Pierre-Yves PIECE a lu dans l'édition du dernier Boyard que la fusion des Offices du Tourisme de Villars, Gryon, Bex et Les Diablerets était imminente et que, grâce à cette association, des économies d'échelles pourront être réalisées. En se référant au document établi par le Service de la promotion économique (SPECo), il a appris que le coût de la création de l'Association touristique "Porte des Alpes" s'élevait à 9 millions et que le Canton a octroyé une subvention annuelle de Fr. 150'000.--, sur 3 ans. M. PIECE se demande « où l'on va trouver le reste de l'argent pour arriver à 9 millions » ? Qui sera sollicité pour financer ce projet, qui lui paraît énorme ? M. le Conseiller espère que : « 9 millions pour réaliser des économies... celles-ci seront à la hauteur de l'investissement » !...

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que la fusion regroupant Bex, Villars, Gryon et Les Diablerets sera signée demain, vendredi 13 décembre. Les 9 millions évoqués correspondent aux budgets des 4 stations mis en commun. A titre d'encouragement dans cette démarche de fusion, le Service de la promotion économie (SPECo) a octroyé, à cette nouvelle entité, une subvention annuelle de Fr. 150'000.- pour les 3 ans à venir. Pour ce qui est des économies d'échelles qui en découleront, elles se situeront tout d'abord au niveau du personnel, à savoir que le travail administratif sera regroupé et qu'il n'y aura plus qu'un comptable, un webmaster, etc.. D'autre part, des conditions plus favorables pourront être obtenues en regroupant, par exemple, les contrats des photocopieuses et de la téléphonie. Cela représente bien évidemment, au départ, des petites économies, mais c'est un premier pas dans la mise en place de cette nouvelle association touristique qui devrait normalement prendre de l'envergure et devenir performante

dans le domaine touristique. Le montant des économies réalisées est difficilement chiffrable mais pourrait servir à la promotion ou à l'organisation de manifestations.

M. Patrick VIRET intervient au sujet de l'introduction, au 1^{er} janvier 2014, de la nouvelle taxe sur les déchets et, plus particulièrement, sur la taxe « au poids » qui a, récemment été proposée, par la Commune, aux entreprises et commerces. Sur l'initiative de M. DIETRICH, directeur de l'Eurotel de Villars, une séance d'information a été mise sur pied, avec les responsables communaux. Quelques explications y ont été données, notamment sur le fait que les containers des déchets ménagers des commerçants et artisans pourraient être collectés et pesés par le camion-poubelle, lors de sa tournée officielle. Cependant, il a également été convenu que des informations complémentaires seraient transmises, par la Commune, au sujet de l'équipement matériel qu'il fallait acquérir pour cela. M. le Conseiller VIRET constate et s'inquiète qu'aucune indication n'a été transmise depuis cette séance et souligne qu'il ne reste plus que 2 semaines avant l'entrée en vigueur de cette taxe.

Mme la Municipale Lyne PERRET rappelle que la loi n'oblige pas la Commune à s'occuper des déchets ménagers des entreprises. Cependant, la Municipalité a néanmoins décidé de leur proposer un système de taxe « au poids », qui pourra s'intégrer à la tournée officielle du ramassage des ordures. Ce précepte sera certainement le plus avantageux, mais les intéressés devront s'équiper de containers, avec fermeture cadenassée, pour éviter que des resquilleurs puissent y déposer leurs sacs. Il semblait à Mme PERRET que les indications données lors de la réunion avaient été bien comprises, ce qui n'est, visiblement, pas le cas.

M. Patrick VIRET demande si une information officielle et précise va être envoyée aux entreprises et commerces de la Commune.

Mme La Municipale Lyne PERRET répond par l'affirmative. Un courrier va leur parvenir tout prochainement.

M. Jimmy BARRILLON demande également que la Commune donne une information officielle « claire et précise », par écrit, afin que les commerçants puissent s'équiper du matériel adéquat, dans les temps.

Au sujet de ces containers, M. Philippe PASTOR demande qui va facturer cette taxe « au poids » aux commerçants ?

Mme la Municipale Lyne PERRET indique que c'est l'entreprise chargée du ramassage des containers qui facturera directement. Les véhicules seront équipés à cet effet.

M. Pierre MEYLAN indique qu'il a suivi, tout récemment, un cours de perfectionnement sur le massage cardiaque et la réanimation, avec des enseignants de la Commune. Les instructeurs ont été surpris de constater qu'il n'y avait aucun défibrillateur dans le collège de Perrosalle. M. le Conseiller demande combien il y a d'appareils de ce type dans la Commune et s'il n'y en a pas, est-ce qu'il est prévu d'en acquérir et d'en installer un au Collège ? Il signale également que toutes les grandes surfaces commerciales sont maintenant équipées de défibrillateurs et que leur personnel a été instruit à son utilisation.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond que la Commune a acheté 2 défibrillateurs dont un, géré par les Samaritains, se trouve derrière la porte d'entrée de leur local à Ollon. Il est accessible 24 heures sur 24, par tout un chacun. Un autre appareil a été acheté pour Villars mais, malheureusement, aucun endroit accessible en tout temps n'a encore été trouvé dans la station. En attendant, ce défibrillateur a été remis aux premiers répondants du « 144 », qui interviennent sur alarme de cette centrale. Cet appareil se trouve, sous clé dans leur local. Il n'est donc malheureusement pas accessible à la population.

M. Laurent PARIS demande si cet appareil ne pourrait pas être installé au Collège d'En Haut à Villars ? Il est surpris que l'on n'arrive pas à trouver un endroit dans la station.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC indique que l'endroit doit disposer d'une prise électrique pour que le défibrillateur soit constamment en charge. D'autre part, c'est un appareil qui ne supporte pas le gel. L'idéal serait le hall de la Poste mais celle-ci a refusé. L'emplacement du Collège d'En Haut n'est pas adéquat car il est trop éloigné du centre de la station.

Mme la Conseillère Marlène PERRIER, active auprès des Samaritains d'Ollon, complète les informations données par M. le Municipal CLERC et indique que les TPC ont 1 défibrillateur dans les gares de Villars et d'Aigle et que les premiers répondants du 144 en ont également 3 (y compris celui remis par la Commune). Ils se trouvent dans leur local, à la patinoire de Villars, mais ils sont sous clé. Mme PERRIER indique que n'importe qui peut aller chercher l'appareil qui se trouve au local des Samaritains à Ollon et l'utiliser, sans même avoir été formé. Pour Villars, le parking du Centenaire avait été pressenti, mais l'endroit s'est avéré trop froid et humide. L'appareil fonctionne avec une batterie qui demande un suivi plus important et plus coûteux dans des locaux qui ne sont pas hors gel. Elle reste optimiste pour trouver l'endroit adéquat à Villars.

M. le Conseiller Olivier DUBI indique que tous les véhicules de la police du Chablais (EPOC) sont équipés d'un défibrillateur. Par ailleurs, il estime que la Commune devrait en installer dans tous les collèges et les centres sportifs d'Ollon et de Villars.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.35.

Ainsi fait à Huémoz, le 11 mars 2014.

La Présidente :



J. Panchaud

La Secrétaire :



E. Jelovac-Baud